

OBJURGATION [Nom féminin]

(Littéraire) : Vifs reproches. Semonce.

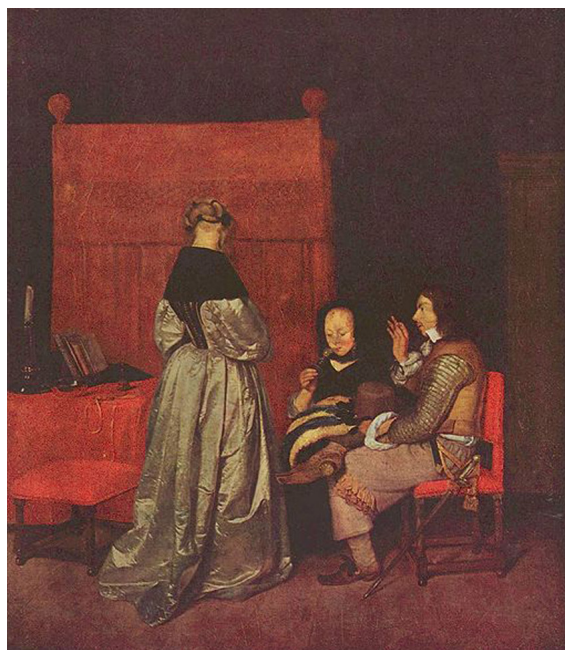
(Rhétorique) : Paroles vives par lesquelles on essaie de détourner quelqu'un d'agir comme il se propose de le faire. Exhortation.

(Par extension) : Prière insistante, supplication.

Étymologie :

Du latin *objurgatum*, de *objurgare* objurguer, composé du préfixe *ob-* et *jurgo* : plaider.

Ni les objurgations de ses amis, ni les pleurs de Miriota, n'avaient pu influencer le forestier. D'ailleurs, cela ne surprit personne. On connaissait son caractère indomptable, sa ténacité, disons son entêtement. (Jules Verne, Le Château des Carpathes, J. Hetzel et Compagnie, 1892, p. 53-68)



Admonition paternelle, huile sur toile de Gerard Ter Borch (1654) Staatliche Museen Berlin.

Je suis encore à comprendre comment le texte du discours corrompu, publié par les agents de l'empire, a conservé assez correctement ce paragraphe. Je n'invente, je ne change rien, on peut lire le passage imprimé dans l'édition furtive. L'objurgation contre la tyrannie qui suivait ce morceau sur la liberté, et qui en faisait le pendant, est supprimée en entier dans cette édition de police. (François-René de Chateaubriand, Mémoires, t.2, 1848, p.278).

Aux tendres invites de ma mère, aux objurgations bourruées de mon père j'opposais la force d'inertie. (Joseph Caillaux, Mes Mémoires, I, Ma jeunesse orgueilleuse, 1942, p.76)



Dessin de Philippe Tastet

